

**Consultation Nationale C.N.01/2019**

**Acquisition de fongicides**

Le Groupement Interprofessionnel des Fruits « G.I.Fruits » lance la présente consultation pour l'acquisition de fongicides répartis en **deux (02) lots séparés**

- Thiophanate-Methyl : 2,5 Tonnes ;
- Mancozébe : 5 Tonnes

Les offres doivent être adressées, obligatoirement, par voie postale, sous pli fermé, cacheté et recommandé, par Rapid Poste ou déposées directement au Bureau d'Ordre Central du G.I.Fruits contre accusé de réception, au nom de Monsieur le Directeur Général du G.I.Fruits à l'adresse suivante : **2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082. Tunis**, au plus tard le **vendredi 14 juin 2019 à 09<sup>h</sup>30** (cachet du bureau d'ordre du G.I.Fruits faisant foi) et doivent être présentées comme suit :

Une enveloppe extérieure fermée et scellée doit porter uniquement la mention apparente : « **NE PAS OUVRIR – Consultation Nationale C.N. pour l'acquisition de fongicides** ».

Seront insérés dans cette enveloppe les documents administratifs, les documents techniques et l'offre financière logé dans des enveloppes séparées. Ces enveloppes doivent être scellées et fermées comportant la référence de l'Appel d'Offres et son objet.

**Documents administratifs :**

- ✓ Une caution bancaire provisoire conformément d'un montant **forfaitaire** de **Mille Dinars (1 000<sup>d</sup>000)**. Ce cautionnement doit être délivré par un organisme financier agréé par l'Administration Tunisienne. La banque doit s'engager à verser au G.I.Fruits le montant de cette caution à la première demande écrite de ce dernier.

Il devra être valable pendant **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite de réception des Offres.

- ✓ Attestation certifiant que le soumissionnaire est en règle avec l'Administration des Impôts valable à la date limite de la réception des offres ;
- ✓ Certificat d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- ✓ Une attestation de non-faillite ou de redressement judiciaire ;
- ✓ Un extrait du registre de commerce ;
- ✓ Déclaration sur l'honneur spécifiant l'engagement du soumissionnaire de n'avoir pas fait et ne pas faire par lui-même ou par personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de son exécution ;
- ✓ Déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent au sein du groupement ayant cessé l'activité depuis moins de **cinq (05) ans** ;

**Documents techniques :**

- ✓ L'offre technique détaillée avec toutes les indications nécessaires d'utilisation et de précautions à prendre pour les manipulations ;
- ✓ Une Copie du certificat d'homologation du produit ou autorisation provisoire de vente ;
- ✓ Les références technico-commerciales du soumissionnaire ;
- ✓ Délais de livraison ;
- ✓ Quantité disponible en stock ;
- ✓ Documents techniques spécifiques

**Offre Financière :**

- ✓ La soumission avec signature légalisée du premier responsable ;
- ✓ Le bordereau de prix avec signature légalisée du premier responsable.

L'ouverture des offres sera publique et aura lieu le **vendredi 14 juin 2019 à 10<sup>h</sup>00** du matin au siège du groupement à Tunis sis **2, rue Badi Azzamene, Cité El Mahrajene, 1082. Tunis- Tunisie**.

Sera rejetée, toute offre non accompagnée du cautionnement provisoire.

Par ailleurs, les offres parvenues après le délai de réception sont restituées à leurs titulaires accompagnées d'une copie de l'enveloppe extérieure. L'enveloppe extérieure étant conservée par le G.I.Fruits en tant que preuve. Seront également restituées, les offres qui n'ont pas respectées les dispositions du présent Appel d'Offres, les offres non accompagnées du cautionnement provisoire ou celles qui n'ont pas été complétées par les documents manquants dans les délais requis ainsi que les offres rejetées.

Toute offre ne respectant pas les conditions précitées de cet avis sera susceptible d'être rejetée.

Du seul fait de la présentation de leurs soumissions, les soumissionnaires se trouvent liés par leurs offres pour une période de **cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.